FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Nom du produit STABYL N 925

Autres moyens d'identification Aucune information disponible.

Usage recommandé: Graisse de Lubricating

Restrictions d'emploi: Utilisation industrielle seulement

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

Nom de la société: Fuchs Lubricants Co.
Adresse: 17050 Lathrop Avenue
Harvey, Illinois 60426
Téléphone: 708-333-8900
Télécopie :: 708-333-9180

Personne à contacter: EHS Department
E-mail: sds@fuchsus.com

Canadian Distributor
Company Name: FUCHS LUBRICANTS CANADA LTD.
Address: 405 Dobbie Drive
Cambridge, ON N1T 1S8
Telephone: 519-622-2040
Fax: 519-622-2220
Contact Person: Technical Services Department
Emergency telephone number: 519-622-2040 (Bus. hrs)
CANUTEC 1-888-226-8832 (24 hrs)

Numéro d'appel d'urgence: 708-333-8900 (Bus. hrs) 800-255-3924 (24 hrs)

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Non classé comme dangereux en vertu du SGH

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger: Aucun symbole

Mot Indicateur: Aucun mot indicateur.

Mention de Danger: Non applicable

Conseils de Prudence Non applicable

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH: Aucun(e).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
Mineral oils	Mineral oils,	Secret industriel	60 - 100%
Secret industriel		Secret industriel	1 - 10%
Secret industriel		Secret industriel	1 - 10%
Glycerin		56-81-5	1 - 3%
Sodium Hydroxide		1310-73-2	0.1 - 1%
Secret industriel		Secret industriel	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. NE PAS faire vomir.

Inhalation: Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les zones de contact à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer avec soin à l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Aucune information disponible.

Dangers: Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Consulter un médecin en cas de symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée, brouillard, CO2, agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
Dangers spécifiques dus au produit chimique:	La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Assurer une ventilation adéquate.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.
Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnelle approprié. N'exposez pas à la chaleur intense comme le produit peut développer et pressuriser le récipient.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Éviter tout contact avec des agents comburants. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Mineral oils - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.
Mineral oils - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques)
Mineral oils - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du

			Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)
	STEL	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)
Secret industriel	TWA	10 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Secret industriel	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Secret industriel	TWA	10 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Secret industriel	15 MIN ACL	20 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	8 HR ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Secret industriel	TWA	10 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)
Secret industriel	TWA	10 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Secret industriel	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Secret industriel	TWA	10 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Secret industriel	8 HR ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	20 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Secret industriel	TWA	10 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)

Glycerin - Brouillard	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Glycerin - Brouillard respirable.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Glycerin - Brouillard	TWA	10 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Glycerin - Brouillard	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Sodium Hydroxide	CEILING	2 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Sodium Hydroxide	CEILING	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Sodium Hydroxide	CEV	2 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Sodium Hydroxide	Ceiling	2 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Sodium Hydroxide	CEILING	2 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Sodium Hydroxide	Ceiling	2 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)
Secret industriel - en Sb	TWA	0.5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Secret industriel - en Sb	TWA	0.5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Secret industriel - en Sb	TWA	0.5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Secret industriel - en Sb	8 HR ACL	0.5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	1.5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Secret industriel - en Sb	TWA	0.5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Secret industriel - en Sb	TWA	0.5 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)

Contrôles Techniques Appropriés Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection de la Peau	
Protection des Mains:	Aucune information disponible.
Autres:	Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire de la société.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	
État:	solide
Forme:	Graisse
Couleur:	Orange
Odeur:	Légère, Pétrole/solvant
Seuil de perception de l'odeur:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de fusion/point de congélation:	Aucune information disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	210 °C
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	0.92
Solubilités	

Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	> 22 mm2/s (40 °C, estimé)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Non réactif pendant l'utilisation normale.
Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucun(e)(s) dans les conditions normales.
Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
Matières Incompatibles:	Aucune information disponible.
Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact avec la Peau:	Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.
Contact oculaire:	Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion
Produit: ETAmél (): 2000 - 5000 mg/kg

Contact avec la peau
Produit: ETAmél (): 2000 - 5000 mg/kg

Inhalation
Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Toxicité à dose répétée
Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau
Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux
Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée
Produit: Aucune information disponible.

Cancérogénicité
Produit: Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:
Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :
Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:
Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro
Produit: Aucune information disponible.

In vivo
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration
Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation
Produit: Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO
Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de Bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)
Produit: Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)
Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.
Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition, qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

Emballages Contaminés: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

TDG
Non réglementé.

IMDG
Non réglementé.

IATA
Non réglementé.

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales du Canada
Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)
Non réglementé

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)
Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)
Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée
NPRI PT5 Non réglementé

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)
NPRI Non réglementé

Gaz à effet de serre
Non réglementé

16.Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication: 07/17/2017

Date de Révision: 07/17/2017

Version n°: 1.0

Autres Informations:	Aucune information disponible.
Avis de non-responsabilité:	Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.